



(11) **EP 2 544 167 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
09.01.2013 Bulletin 2013/02

(51) Int Cl.:
G09F 3/20 (2006.01) **H01R 9/24** (2006.01)
H01R 13/46 (2006.01) **G09F 3/16** (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **12354027.0**

(22) Date de dépôt: **06.04.2012**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME

(30) Priorité: **05.07.2011 FR 1102102**

(71) Demandeur: **Schneider Electric Industries SAS
92500 Rueil-Malmaison (FR)**

(72) Inventeurs:
• **Gassion, Romain**
38050 Grenoble Cedex 09 (FR)
• **Valarce, Antonio**
38050 Grenoble Cedex 09 (FR)

(74) Mandataire: **Tripodi, Paul et al**
Schneider Electric Industries SAS
Service Propriété Industrielle
World Trade Center - E1
5 Place Robert Schuman
38050 Grenoble Cedex 9 (FR)

(54) **Porte-étiquette pour appareillages électriques**

(57) Le porte-étiquette (10) comprend au moins deux bandes articulées entre elles par un de leurs bords longitudinaux, de sorte à varier entre une position fermée où les bandes sont superposées et définissent entre elles un logement pour au moins une étiquette (17) et une position ouverte donnant accès au logement. Chacune des bandes comprend un élément de maintien d'étiquette. Les éléments de maintien d'étiquette sont configurés pour assurer une fixation d'une étiquette sur le porte-étiquette quelle que soit la position du porte-étiquette, dans une configuration telle que chaque bande du porte-étiquette accueille au moins une partie d'étiquette.

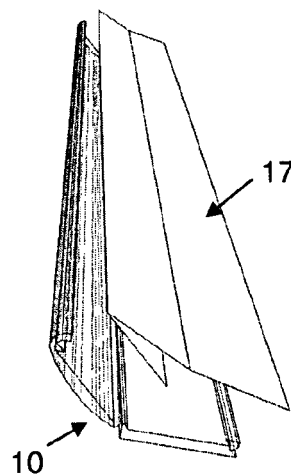


Fig 3

Description

Domaine technique de l'invention

[0001] L'invention concerne un porte-étiquette à rapporter sur un appareillage électrique de type disjoncteur par exemple ou une rangée de tels appareillages ou un boîtier de tableau électrique, pour maintenir au moins une étiquette afin d'indiquer à un usager la destination des appareillages.

[0002] L'invention porte également sur un agencement comprenant un tel porte-étiquette et au moins une étiquette maintenue par le porte-étiquette.

État de la technique

[0003] Une première technique connue consiste à rapporter des portes-étiquettes individuels sur la face avant de chacun des appareillages électriques, les porte-étiquettes étant de très petites dimensions et conçus pour maintenir des étiquettes généralement trop petites pour comporter l'ensemble des informations désirées, difficiles à manipuler et à annoter et parfois à lire. En particulier, chacun des porte-étiquettes peut comprendre une base à fixer sur l'appareillage et un couvercle transparent entre lesquels une étiquette est rapportée, mais le maintien de l'étiquette cesse à l'ouverture du porte-étiquette, ce qui n'est pas pratique à l'usage avec un risque de détérioration ou de perte de l'étiquette. Les difficultés de lecture de l'étiquette sont souvent renforcées par la présence récurrente d'une articulation du couvercle sur la base au niveau d'une zone visible du couvercle. Tous ces problèmes rendent fastidieux voire impossible une personnalisation des appareillages dans les tableaux électriques.

[0004] On connaît par ailleurs, dans une deuxième technique connue, un porte-étiquette comprenant une base et un couvercle en forme de deux bandes articulées entre elles par un de leurs bords longitudinaux, de sorte à varier entre une position fermée où les bandes sont superposées et définissent entre elles un logement pour au moins une étiquette, et une position ouverte donnant accès au logement. Un tel porte-étiquette, par exemple connu du document FR-A1-2844138, est conçu pour renfermer en position fermée une étiquette commune à un ensemble d'appareillages électriques du tableau. En raison de son encombrement pour pouvoir permettre un affichage correct d'informations, l'agencement comprenant le porte-étiquette et l'étiquette, est rapporté non pas sur les appareillages mais sur les parties de boîtier du tableau au-dessus ou en dessous de la rangée d'appareillages. D'autre part, en dépit de cet encombrement contraignant et rendant la technique inutilisable en cas d'absence de boîtier, il reste que l'étiquette est trop petite pour comporter l'ensemble des informations désirées, et reste difficile à annoter et parfois à lire. Une fois encore, le maintien de l'étiquette cesse à l'ouverture du porte-étiquette, ce qui n'est pas pratique à l'usage.

Objet de l'invention

[0005] Le but de la présente invention est de proposer un porte-étiquette qui remédie aux inconvénients listés ci-dessus.

[0006] En particulier, un premier objet de l'invention est de fournir un porte-étiquette qui puisse être commun à un ensemble d'appareillages électriques tout en étant possible de rapporter directement sur les appareillages.

[0007] Un deuxième objet de l'invention est de fournir un porte-étiquette qui puisse être rapporté directement sur les appareillages tout en pouvant indiquer l'ensemble des informations désirées, sans nuire à la facilité d'annotation et de lecture de l'étiquette.

[0008] Un troisième objet de l'invention est de fournir un porte-étiquette qui est d'utilisation aisée, notamment lors de sa manipulation et de la lecture de l'étiquette qu'il loge.

[0009] Selon l'invention un porte-étiquette comprend au moins deux bandes articulées entre elles par un de leurs bords longitudinaux, de sorte à varier entre une position fermée où les bandes sont superposées et définissent entre elles un logement pour au moins une étiquette, et une position ouverte donnant accès au logement, dans lequel chacune des bandes comprend un élément de maintien d'étiquette, les éléments de maintien d'étiquette étant configurés pour assurer une fixation d'une étiquette sur le porte-étiquette quelle que soit la position du porte-étiquette, dans une configuration telle que chaque bande du porte-étiquette accueille au moins une partie d'étiquette.

[0010] De préférence, les éléments de maintien comprennent au moins un élément adhésif sur une face interne d'une bande.

[0011] De préférence, les éléments de maintien comprennent un élément d'accroche d'un bord de partie d'étiquette.

[0012] Avantageusement, l'élément d'accroche est aménagé sur le bord longitudinal libre d'une bande.

[0013] Avantageusement, l'élément d'accroche comprend une rainure longitudinale aménagée sur au moins une partie de la longueur de la bande.

[0014] Avantageusement, au moins l'une des bandes, sur sa face interne, comprend un galbe configuré pour guider, au passage en position fermée, le pliage d'une étiquette maintenue conjointement par deux bandes.

[0015] Avantageusement, les bandes comprennent des éléments de fermeture du porte-étiquette en position fermée, notamment par encliquetage.

[0016] Avantageusement, l'une des bandes comprend, sur une face externe, un élément de solidarisation à un appareillage électrique, notamment une bande adhésive.

[0017] Avantageusement, l'une des bandes comprend, sur une face externe, un élément de positionnement du porte-étiquette par rapport à un appareillage électrique ou à une rangée d'appareillages électriques ou à un boîtier.

[0018] Avantageusement, l'articulation entre les bandes est formée dans l'épaisseur du porte-étiquette, par une zone de matière élastiquement déformable.

[0019] De préférence, sur au moins une partie de sa longueur, le bord longitudinal libre de l'une des bandes comprend une excroissance configurée pour constituer une loupe pour un faisceau de rayons de lumière traversant la matière de l'excroissance.

[0020] Selon l'invention un agencement à rapporter sur un appareillage électrique ou une rangée d'appareillages électriques ou un boîtier, comprend un porte-étiquette tel que défini ci-dessus et au moins une étiquette fixée sur le porte-étiquette par les éléments de maintien que comprennent deux bandes du porte-étiquette.

[0021] De préférence, le porte-étiquette maintient l'étiquette dans une configuration présentant deux pliures en sens inverses à la manière d'un Z, divisant l'étiquette en trois parties dont deux sont accueillies par l'une des bandes du porte-étiquette et l'autre est accueillie par une autre bande.

Description sommaire des dessins

[0022] D'autres avantages et caractéristiques ressortiront plus clairement de la description qui va suivre de modes particuliers de réalisation de l'invention donnés à titre d'exemples non limitatifs et représentés sur les dessins annexés, dans lesquels :

- les figures 1 et 2 sont des vues en perspective d'un premier exemple de réalisation de porte-étiquette selon l'invention, en position ouverte et fermée,
- les figures 3 à 5 représentent un agencement d'une étiquette maintenue par le porte-étiquette des figures 1 et 2,
- les figures 6 à 9 sont des vues en perspective d'un deuxième mode de réalisation de porte-étiquette selon l'invention, dans différentes positions entre les positions ouverte et fermée,
- les figures 10 à 13 sont des vues de côté d'un agencement d'une étiquette maintenue dans le porte-étiquette des figures 6 à 9 avec une première variante d'éléments de maintien,
- les figures 14 à 17 sont des vues de côté d'un agencement d'une étiquette maintenue dans le porte-étiquette des figures 6 à 9 avec une deuxième variante d'éléments de maintien,
- la figure 18 est une vue de côté de l'agencement fixé sur au moins un appareillage électrique,
- la figure 19 représente plusieurs agencements fixés sur différentes rangées d'appareillages électriques,
- les figures 20 à 22 illustrent une étiquette de l'agencement, dans différentes configurations,
- les figures 23 et 24 montrent un troisième mode de réalisation de porte-étiquette selon l'invention, en positions ouverte et fermée,
- les figures 25 et 26 montrent un quatrième mode de réalisation de porte-étiquette selon l'invention, en

positions ouverte et fermée,

- les figures 27 et 28 montrent un cinquième mode de réalisation de porte-étiquette selon l'invention, en positions ouverte et fermée.

Description de modes préférentiels de l'invention

[0023] Une caractéristique commune aux cinq modes de réalisation de porte-étiquette 10 est que celui-ci comprend au moins deux bandes articulées entre elles par un de leurs bords longitudinaux, de sorte à varier entre une position fermée où les bandes sont superposées et définissent entre elles un logement 18 pour au moins une étiquette, et une position ouverte donnant accès au logement. Ainsi, les bandes sont liées par un élément d'articulation. Chacune des bandes comprend un élément de maintien d'étiquette, les éléments de maintien d'étiquette étant configurés pour assurer une fixation d'une étiquette sur le porte-étiquette 10 quelle que soit la position du porte-étiquette, dans une configuration telle que chaque bande du porte-étiquette accueille au moins une partie d'étiquette.

[0024] Plus précisément, les deux premiers modes de réalisation comprennent deux bandes 11, 12 articulées l'une sur l'autre par un de leurs bords longitudinaux. Autrement dit, l'un 13 des deux bords longitudinaux 13, 14 de la bande 11 est articulé à l'un 15 des deux bords longitudinaux 15, 16 de l'autre bande 12. Avantageusement, au moins l'une des bandes 11, 12 est transparente à la lumière, pour permettre de lire depuis l'extérieur du porte-étiquette des informations inscrites sur au moins une étiquette 17 par exemple illustrée sur les figures 20 à 22. L'articulation entre les bandes 11, 12 peut être formée dans l'épaisseur du porte-étiquette, par une zone de matière élastiquement déformable, venant de matière avec l'une des bandes par exemple. Le porte-étiquette 10 est notamment une pièce en plastique co-extrudée bi-matière transparente. Ici, les deux bandes 11, 12 sont en matière transparente, reliées entre elles par une pliure (constitutive de l'articulation déformable ou de l'élément d'articulation), réalisées par extrusion d'une matière plastique. Bien entendu, on peut prévoir que les deux bandes 11, 12 soient des pièces séparées, reliées l'une à l'autre par un de leurs bords longitudinaux pour former un fond du logement 18.

[0025] Ainsi, la bande 11 comprend un premier élément de maintien conçu pour toute ou partie d'une fixation d'au moins une étiquette 17 dans le porte-étiquette 10. Il en est de même pour la bande 12, avec un deuxième élément de maintien conçu pour toute ou partie d'une fixation d'au moins une étiquette 17 dans le porte-étiquette 10. Chacun des premier et deuxième éléments de maintien est configuré de sorte que la fixation de l'étiquette 17 avec laquelle il coopère perdure même en position ouverte du porte-étiquette 10. Ainsi le porte-étiquette est facile à manipuler et l'étiquette imperdable. Il est possible de prévoir que le premier élément de maintien équipant la bande 11 assure la fixation d'une pre-

mière étiquette et que le deuxième élément de maintien équipant la bande 12 assure la fixation d'une autre étiquette.

[0026] Avantageusement toutefois et comme illustré sur les figures 3 à 5, l'étiquette 17 qui coopère avec l'élément de maintien de la bande 11 est la même que celle qui coopère avec l'élément de maintien de la bande 12. Autrement dit dans ce cas particulier, le logement 18 ne supporte et protège qu'une étiquette 17, mais les éléments de maintien garantissent néanmoins que chacune des bandes 11, 12 accueille au moins une partie de l'étiquette 17. Dans le cas d'une étiquette 17 telle que sur les figures 20 à 22, l'étiquette est maintenue dans une configuration présentant deux pliures 20, 21 en sens inverses à la manière d'un Z, divisant l'étiquette 17 en trois parties 22, 23, 24 dont deux sont accueillies par l'une 11 des bandes 11, 12 du porte-étiquette 10 et l'autre partie restante est accueillie par une autre bande 12. Une telle disposition présente l'avantage de permettre une impression de l'étiquette que d'un seul côté, i.e. une seule face, facilitant les opérations de préparation de l'étiquette (à l'aide d'un logiciel dédié par exemple). Le terme « partie d'étiquette » correspond à toute ou portion d'une face d'une étiquette. L'une des parties d'étiquette est lisible depuis l'extérieur du porte-étiquette à travers la bande 11 dans le cas où elle est transparente, et une autre partie d'étiquette accueillie également par la bande 11 ne devient lisible qu'en cas d'ouverture de la bande 11 par rapport à la bande 12, laquelle accueille par ailleurs une troisième partie d'étiquette.

[0027] Il résulte de ce qui précède que le porte-étiquette permet la lecture des informations présentes sur une première partie 22 de l'étiquette lorsque le porte-étiquette 10 est en position fermée. Il permet en outre la lecture des informations présentes sur deux autres parties 23, 24 de l'étiquette lorsqu'il est en position ouverte. Ces dispositions ont pour avantage de permettre d'indiquer un grand nombre d'informations à destination de l'utilisateur, sans pour autant avoir des difficultés de lecture, malgré une largeur du porte-étiquette avantagement très réduite, par exemple suffisamment pour pouvoir le rapporter sur un appareillage électrique 33 ou une rangée de tels appareillages électriques 33 (figure 19). Sur la figure 19, quatre porte-étiquettes sont rapportés sur quatre rangées d'appareillages électriques, par exemple des disjoncteurs, sur leurs faces avant. En haut à gauche et en bas à droite, les porte-étiquettes sont en position fermée, donnant accès aux informations présentes sur la partie 22 à travers la bande 11 transparente qui l'accueille. Les deux autres porte-étiquettes sont en position ouverte pour permettre la lecture des informations présentes sur les parties 23, 24 d'étiquette respectivement accueillies par les bandes 11, 12. La bande 12 du porte-étiquette en haut à droite est articulée par son bord longitudinal inférieur et s'ouvre donc en rabattant la bande 12 vers le bas, au contraire du porte-étiquette en bas à gauche dont l'articulation est prévue sur le bord longitudinal supérieur et qui s'ouvre ainsi en rabattant la bande

vers le haut. La ou les étiquette(s) 17 utilisables en combinaison avec le porte-étiquette 10 sont destinées à porter un ensemble d'informations utiles à un usager relatives à un ou des appareillages électriques 33 sur lesquels le porte-étiquette peut être rapporté.

[0028] En référence aux figures 14 à 17, les éléments de maintien équipant les bandes 11 et 12 peuvent comprendre au moins un élément adhésif 25 sur une face interne d'une bande 11, 12, par exemple les deux bandes. Une face interne d'une bande correspond à une face tournée du côté du logement 18. Dans ce cas, la conception des bandes 11, 12 est telle que leurs faces internes ne sont pas en contact en position fermée, afin d'éviter tout collage des bandes entre elles. Un tel élément adhésif 25 peut être une colle transparente repositionnable pour permettre une fixation réversible de l'étiquette maintenue.

[0029] Dans une variante en référence aux figures 1 à 13, les éléments de maintien équipant les bandes 11 et 12 peuvent comprendre un élément d'accroche d'un bord de partie 22, 23, 24 d'étiquette. L'élément d'accroche est par exemple aménagé sur le bord longitudinal libre d'une bande, pour faciliter la mise en place et ne pas encombrer la partie d'étiquette accrochée, pour une meilleure lecture. L'élément d'accroche comprend notamment une rainure longitudinale 26 aménagée sur au moins une partie de la longueur de la bande 11, 12. Pour une bande donnée, le bord longitudinal libre correspond au bord opposé à celui au niveau de l'articulation. Le bord d'une partie d'étiquette qu'une rainure 26 est destinée à recevoir correspond à une pliure 20, 21 ou à un côté longitudinal 27, 28 de l'étiquette.

[0030] Le deuxième mode de réalisation des figures 6 à 9 se distingue du premier mode des figures 1 à 5 par le fait qu'au moins l'une des bandes 11, 12, ici les deux, sur sa face interne, comprend un galbe 19 configuré pour guider, au passage en position fermée, le pliage d'une étiquette 17 maintenue conjointement par les deux bandes 11, 12. Le premier mode de réalisation comprend des faces internes des bandes de forme plane. La forme du galbe 19 (figures 10 à 13) peut être, dans le cas d'éléments de maintien constitués par des rainures 26, configurée de sorte à réaliser un pincement de l'étiquette au niveau de l'une des pliures 20, 21 à proximité de l'articulation entre les bandes 11, 12.

[0031] En complément, les bandes 11, 12 comprennent des éléments de fermeture du porte-étiquette 10 en position fermée, notamment par encliquetage. À titre d'exemple, la bande 12 peut être pourvue d'une gorge 29 qui court le long du bord longitudinal 16 libre, prévue pour coopérer par encliquetage réversible avec un bourrelet 30 qui court le long du bord longitudinal 14 libre de l'autre bande 11. Une disposition inversée de la gorge 29 et du bourrelet 30 peut être prévue sur les bandes 11, 12.

[0032] De plus, l'une 12 des bandes 11, 12 comprend, sur une face externe, sur toute ou partie de sa longueur, un élément de solidarisation à un objet extérieur comme

un appareillage électrique 33, une rangée d'appareillages électriques 33 ou un boîtier de tableau électrique, notamment une bande adhésive 31 potentiellement recouverte d'une protection pelable au moment de sa mise en oeuvre. Des moyens mécaniques peuvent toutefois être prévus pour un montage mécanique du porte-étiquette sur l'(les) appareillage(s).

[0033] Par ailleurs, l'une 12 des bandes 11, 12 comprend, sur une face externe, sur toute ou partie de sa longueur, un élément de positionnement du porte-étiquette 10 par rapport à un appareillage électrique 33 ou une rangée d'appareillages électriques 33 ou à un boîtier (figure 18). Un tel élément de positionnement peut adopter la forme d'une encoche 32 prévue pour coopérer par engagement avec un rebord porté par au moins l'un des appareillages électriques 33.

[0034] Avantagusement, sur au moins une partie de sa longueur, le bord longitudinal 14 libre de l'une 11 des bandes 11, 12 comprend une excroissance 34 configurée pour constituer une loupe pour un faisceau de rayons de lumière traversant la matière de l'excroissance 34, provenant par exemple d'un indicateur de déclenchement de l'appareillage sous-jacent.

[0035] Dans la variante correspondant au troisième mode de réalisation des figures 23 et 24, le porte-étiquette 10 comprend quatre bandes 35 à 38 articulées les unes sur les autres à la manière d'un accordéon. La bande 35 destinée à être rapportée sur un appareillage électrique 33 ou une rangée de tels appareillages 33, voire un boîtier de tableau électrique, comprend une rainure 26 sur son bord longitudinal libre, son bord longitudinal opposé étant aménagé au niveau d'une articulation avec la bande 36 elle-même articulée à son bord longitudinal opposé avec une bande 37 qui est articulée, à son bord longitudinal opposé, avec une bande 38. Les bords longitudinaux libres des bandes 35 et 38 portent des éléments de fermeture du porte-étiquette. Le bord longitudinal de la bande 36 articulé avec la bande 37 est pourvu d'une excroissance à effet loupe et d'une rainure longitudinale 26 sur sa face interne tournée vers la bande 35. Ainsi les bandes 35 et 36 délimitent un premier logement pour au moins une étiquette destinée à être maintenue d'une manière similaire à la description associée aux bandes 11 et 12. Pour un aménagement idoine de rainures 26 sur les bords longitudinaux des bandes 36 et 37, ces bandes délimitent entre elles un deuxième logement pour le maintien d'au moins une étiquette. La rainure 26 portée par la bande 36 en relation au deuxième logement est aménagée sur la face interne de la bande 36 opposée à la face interne portant la rainure 26 associée au premier logement, et sur le bord longitudinal opposé. Enfin, de manière identique, un troisième logement peut être prévu entre les bandes 37 et 38 pour le maintien d'au moins une étiquette, au moins la bande 38 pouvant avantagusement être transparente. Dans un tel montage, les bandes 36 à 38 peuvent chacune accueillir une ou deux parties d'étiquette, appartenant ou non à une même étiquette.

[0036] Dans la variante correspondant au quatrième mode de réalisation des figures 25 et 26, le porte-étiquette 10 comprend trois bandes 39 à 41 articulées les unes sur les autres à la manière d'un escargot. Plus précisément la bande 40 centrale qui est destinée à être rapportée sur un appareillage électrique 33 ou une rangée de tels appareillages 33, voire un boîtier de tableau électrique, est articulée à chacun de ses bords longitudinaux avec une bande 39 et 41. Chacune des bandes 39 à 41 est prévue pour accueillir au moins une partie d'étiquette, appartenant éventuellement toutes à une même étiquette. Notamment les bandes 39 et 41 peuvent chacune accueillir deux parties d'étiquette, cette dernière pouvant être subdivisées, de manière non représentée, en cinq parties sur une même face à l'aide de quatre pliures. Les bords longitudinaux libres des bandes 39 et 41 peuvent être équipés de rainures 26 pour le maintien d'étiquette et d'éléments de fermeture du porte-étiquette 10.

[0037] Dans la variante correspondant enfin au cinquième mode de réalisation des figures 27 et 28, le porte-étiquette 10 comprend trois bandes 42 à 44 articulées les unes sur les autres à la manière d'un livre pour délimiter deux logements destinés chacun à accueillir au moins une étiquette d'une manière similaire à la description associée aux bandes 11 et 12. L'une 42 des bandes est destinée à être rapportée sur un appareillage électrique 33 ou une rangée de tels appareillages 33, voire un boîtier de tableau électrique. Chacun des bords longitudinaux libres des bandes 42, 44 externes comprend une rainure 26 sur la face interne au logement correspondant et des éléments de fermeture du porte-étiquette 10. La bande 43 centrale, commune aux deux logements, présente sur son bord longitudinal libre deux rainures 26 sur les faces opposées de la bande 43.

[0038] Dans les trois dernières variantes, les rainures 26 peuvent être remplacées ou utilisées en combinaison avec des éléments adhésifs 25 aménagés sur des faces internes des bandes 35 à 43 mises en oeuvre.

[0039] L'invention porte ainsi également sur un agencement à rapporter sur un appareillage électrique 33 ou une rangée d'appareillages électriques 33 ou un boîtier, comprenant un porte-étiquette 10 tel que mentionné ci-dessus et au moins une étiquette 17 fixée sur le porte-étiquette par les éléments de maintien que comprennent deux bandes 11, 12 du porte-étiquette.

[0040] La solution décrite précédemment présente les fonctionnements et avantages suivants :

- le porte-étiquette peut être découpé à la longueur souhaitée, et peut être vendu au mètre,
- le porte-étiquette s'ouvre à l'aide des éléments intégrés de fermeture en au moins deux portions,
- chaque portion permet de maintenir en place une étiquette pliée en plusieurs parties ou plusieurs étiquettes de papier ou cartonnées,
- ces étiquettes ou parties d'étiquette permettent l'affichage de plusieurs niveaux d'informations en regard des appareillages sur lesquels le porte-étiquette

- le porte-étiquette peut être rapporté,
- le porte-étiquette peut être commun à toute une rangée d'appareillages,
- le porte-étiquette peut venir se rapporter par exemple par collage en face frontale des appareillages électriques à l'endroit prévu pour une étiquette autocollante individuelle classique, tout en permettant un affichage important d'informations,
- il peut être décollé et échangé par un nouveau porte-étiquette lors d'une modification d'installation, le rendant consommable au même titre que l'étiquette,
- le porte-étiquette ne présente pas de charnière qui empiète sur l'espace utile à la lecture des informations,
- chaque bande du porte-étiquette est munie à l'intérieur d'un élément de maintien de type accroche ou adhésif, ce qui permet de maintenir l'étiquette sur les bandes même lorsque le porte-étiquette est en position ouverte,
- l'agencement permet de proposer plusieurs niveaux d'informations dans un même porte-étiquette : un niveau d'information lorsque le porte-étiquette est fermé qui correspond à une partie de l'étiquette et, un niveau, deux niveaux ou plus (selon les variantes de porte-étiquette) d'information lorsque le porte-étiquette est ouvert,
- l'étiquette est facile à éditer ou à annoter puis à positionner dans le porte-étiquette : tous les niveaux d'information d'une étiquette peuvent être situés sur une même face. Ceci facilite l'annotation ou l'édition et l'impression de l'étiquette à l'aide d'un logiciel dédié. Des étiquettes type pourront être imprimées sur du papier prédécoupé ou bien découpées directement par un outil coupant de type massicot. Alternativement, des niveaux d'information différents peuvent être situés sur un recto et un verso. Le papier à imprimer sera prédécoupé dans la longueur et le logiciel imprimera les étiquettes en conséquence. Les étiquettes peuvent être particularisées,
- l'étiquette est d'un seul tenant et donc facile à manipuler,
- la manipulation d'une seule étiquette donne accès à plusieurs niveaux d'information,
- l'étiquette peut être pliée facilement au bon endroit : les galbes permettent de plier facilement l'étiquette lorsqu'on la positionne dans le porte-étiquette et qu'on le met en position fermée. Dans le cas d'une pliure de la face avant de l'étiquette, il suffit de maintenir le reste de l'étiquette fermement sur l'autre bande pendant que l'on ferme le porte-étiquette. Le papier à impression d'étiquette n'a pas forcément besoin d'être pré-plié,
- lorsque le porte étiquette est en position fermée, il peut être réservé un espace de quelques millimètres entre les deux bandes pour pouvoir faire place aux épaisseurs de l'étiquette pliée,
- grâce à l'excroissance 34 concave, un voyant de l'appareillage est particulièrement lisible,

- le porte-étiquette peut être positionné exactement au bon endroit avec l'élément de positionnement 32,
- le principe du porte-étiquette peut se décliner en plusieurs types d'ouvertures (type accordéon, livre ou escargot).

Revendications

1. Porte-étiquette (10) comprenant au moins deux bandes (11, 12) articulées entre elles par un de leurs bords longitudinaux, de sorte à varier entre une position fermée où les bandes sont superposées et définissent entre elles un logement (18) pour au moins une étiquette (17), et une position ouverte donnant accès au logement, **caractérisé en ce que** chacune des bandes comprend un élément de maintien (25, 26) d'étiquette, les éléments de maintien d'étiquette étant configurés pour assurer une fixation d'une étiquette sur le porte-étiquette quelle que soit la position du porte-étiquette, dans une configuration telle que chaque bande du porte-étiquette accueille au moins une partie d'étiquette.
2. Porte-étiquette selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les éléments de maintien comprennent au moins un élément adhésif (25) sur une face interne d'une bande.
3. Porte-étiquette selon l'une des revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que** les éléments de maintien comprennent un élément d'accroche d'un bord de partie d'étiquette.
4. Porte-étiquette selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** l'élément d'accroche est aménagé sur le bord longitudinal libre d'une bande.
5. Porte-étiquette selon l'une des revendications 3 et 4, **caractérisé en ce que** l'élément d'accroche comprend une rainure longitudinale (26) aménagée sur au moins une partie de la longueur de la bande.
6. Porte-étiquette selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce qu'**au moins l'une des bandes, sur sa face interne, comprend un galbe (19) configuré pour guider, au passage en position fermée, le pliage d'une étiquette maintenue conjointement par deux bandes.
7. Porte-étiquette selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** les bandes comprennent des éléments de fermeture (29, 30) du porte-étiquette en position fermée, notamment par encliquetage.
8. Porte-étiquette selon l'une des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** l'une des bandes comprend, sur une face externe, un élément de solidarisation à

un appareillage électrique, notamment une bande adhésive (31).

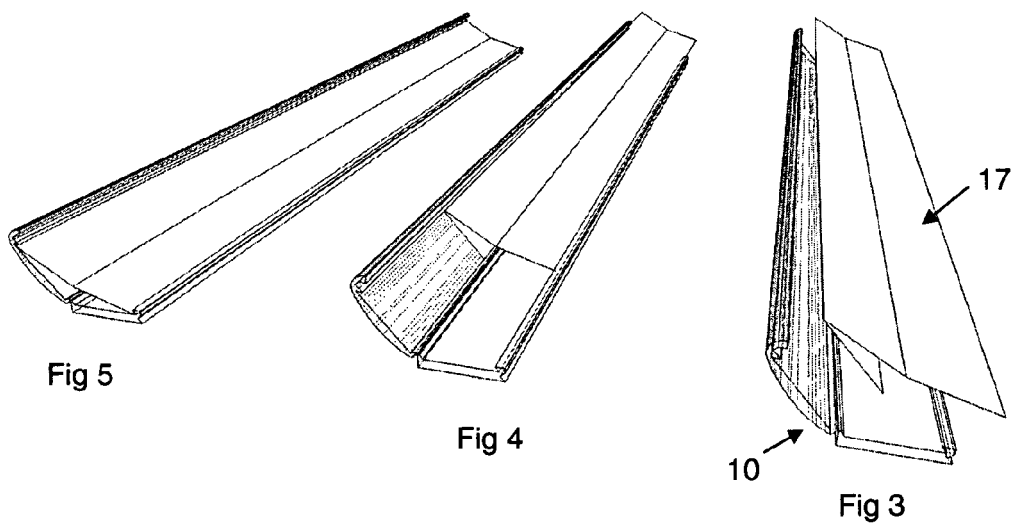
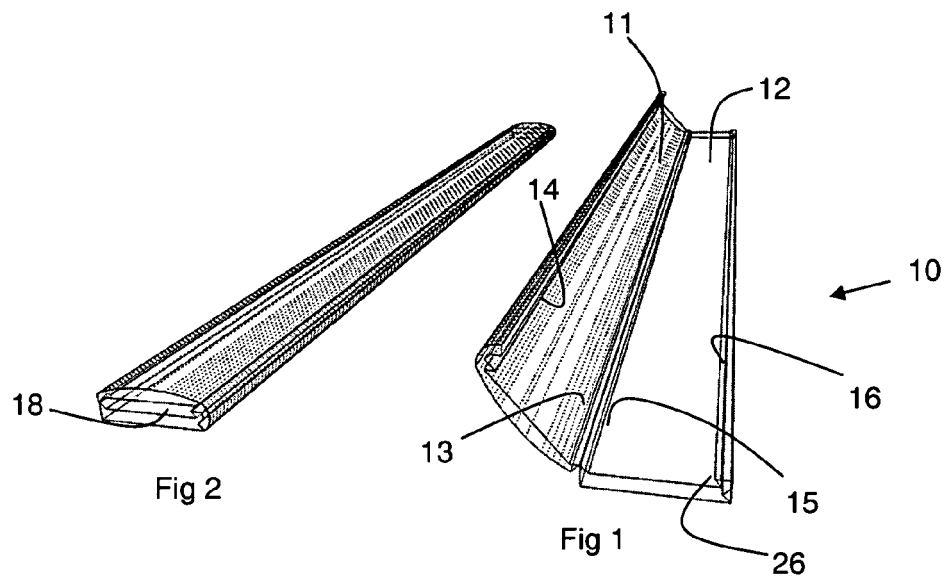
9. Porte-étiquette selon l'une des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que** l'une des bandes comprend, sur une face externe, un élément de positionnement (32) du porte-étiquette par rapport à un appareillage électrique ou à une rangée d'appareillages électriques ou à un boîtier. 5
10. Porte-étiquette selon l'une des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** l'articulation entre les bandes est formée dans l'épaisseur du porte-étiquette, par une zone de matière élastiquement déformable. 10
11. Porte-étiquette selon l'une des revendications 1 à 10, **caractérisé en ce que** sur au moins une partie de sa longueur, le bord longitudinal libre de l'une des bandes comprend une excroissance (34) configurée pour constituer une loupe pour un faisceau de rayons de lumière traversant la matière de l'excroissance. 15
12. Agencement à rapporter sur un appareillage électrique (33) ou une rangée d'appareillages électriques ou un boîtier, comprenant un porte-étiquette selon l'une quelconque des revendications 1 à 11 et au moins une étiquette fixée sur le porte-étiquette par les éléments de maintien que comprennent deux bandes du porte-étiquette. 20
13. Agencement selon la revendication 12, **caractérisé en ce que** le porte-étiquette maintient l'étiquette dans une configuration présentant deux pliures (20, 21) en sens inverses à la manière d'un Z, divisant l'étiquette en trois parties (22 à 24) dont deux sont accueillies par l'une des bandes du porte-étiquette et l'autre est accueillie par une autre bande. 25

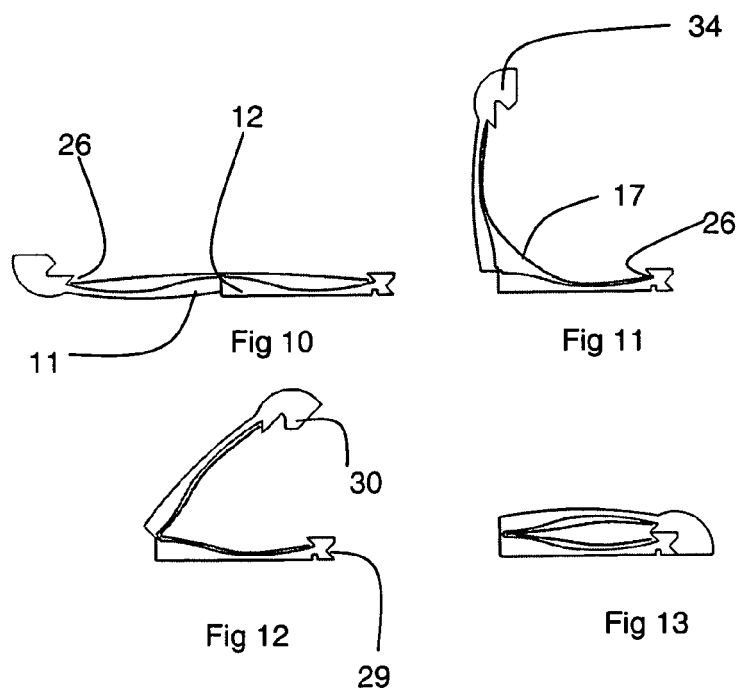
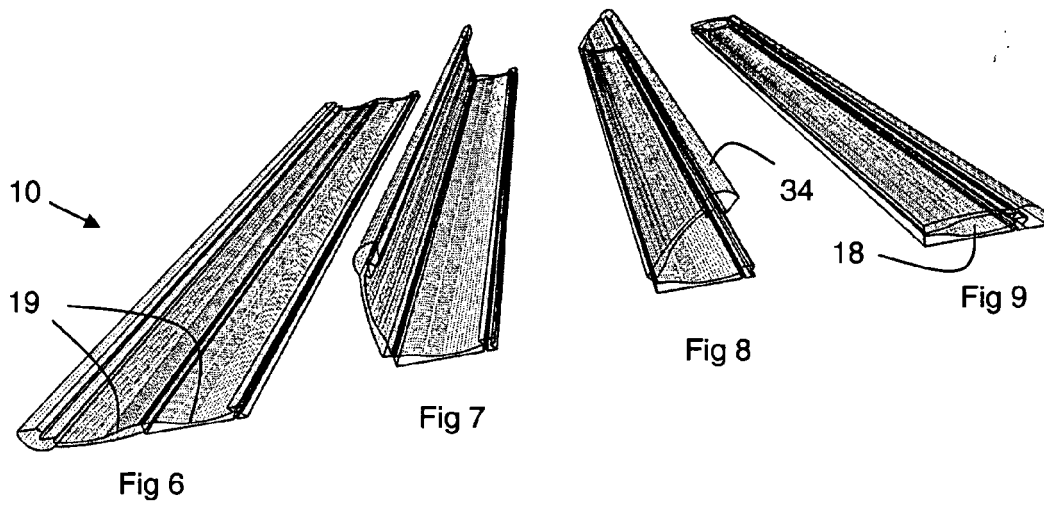
30

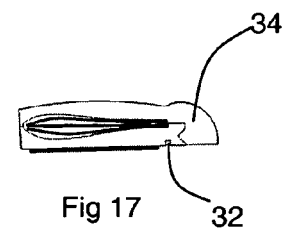
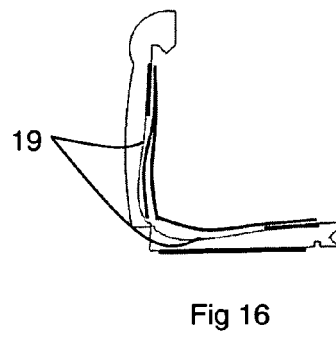
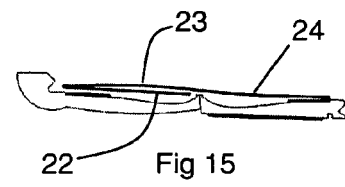
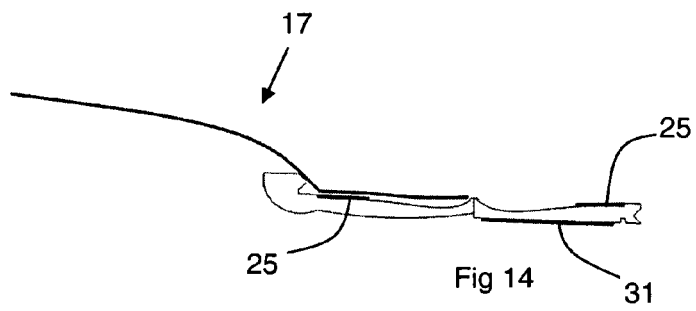
40

45

50







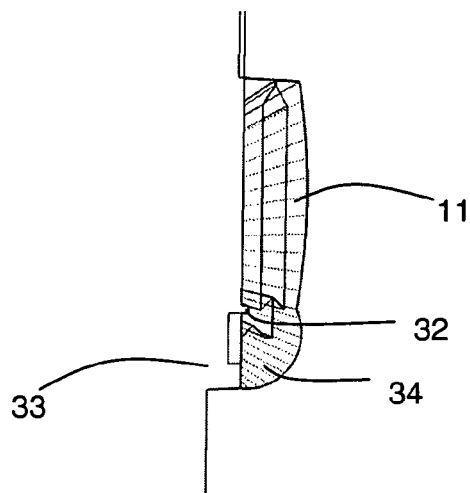


Fig 18

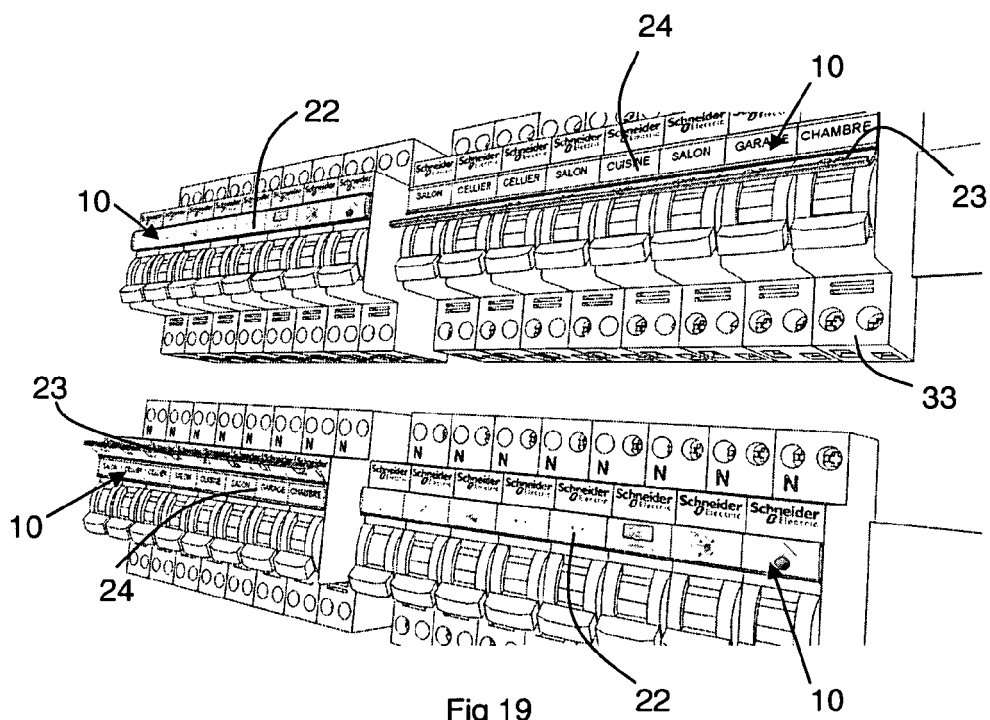
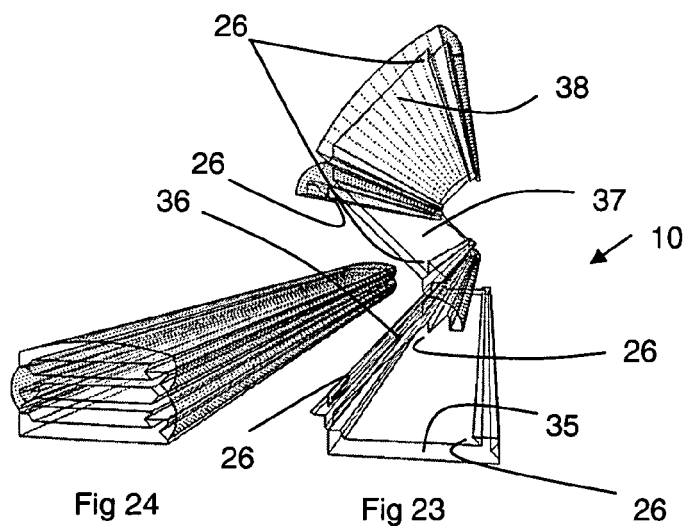
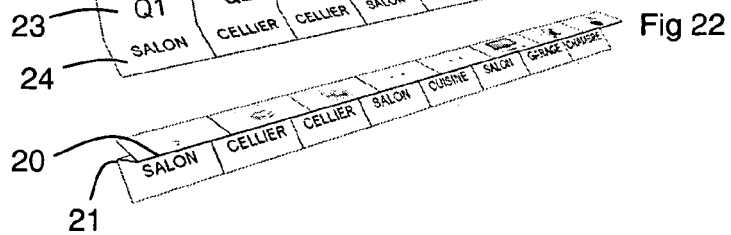
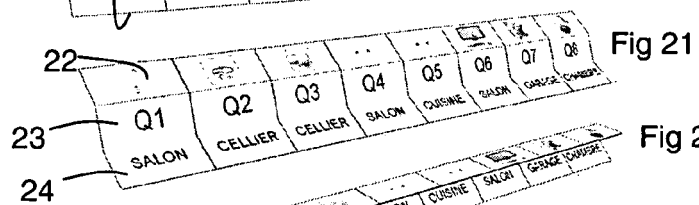
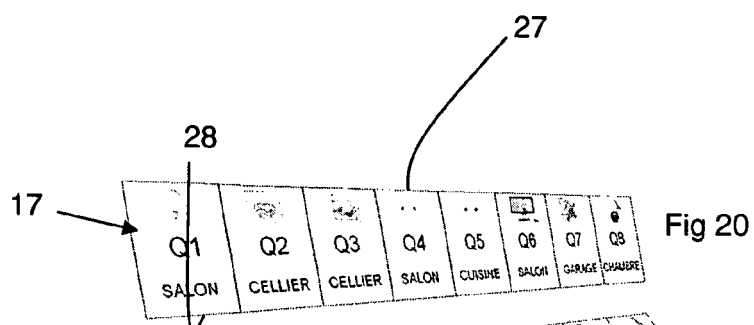
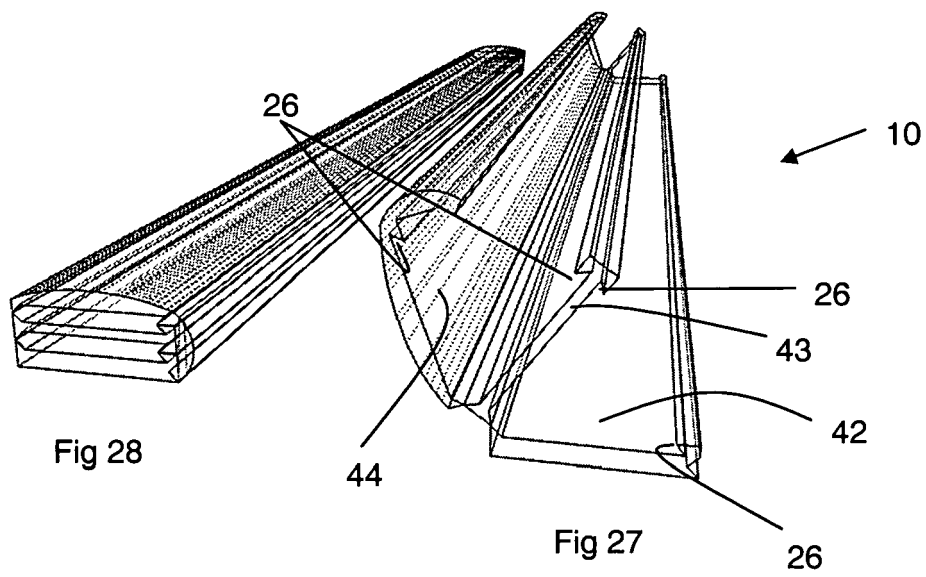
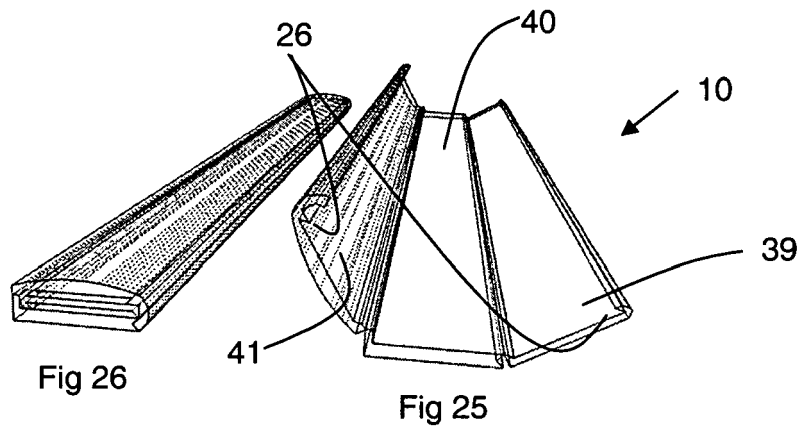


Fig 19







RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 12 35 4027

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 6 481 133 B1 (DESENA MICHAEL D [US]) 19 novembre 2002 (2002-11-19)	1-6	INV. G09F3/20 H01R9/24 H01R13/46 G09F3/16
Y	* colonne 3, ligne 34 - colonne 4, ligne 46 * * figures 3,4 *	7-13	
Y,D	FR 2 844 138 A1 (LEGRAND SA [FR]; LEGRAND SNC [FR]) 5 mars 2004 (2004-03-05) * le document en entier *	7-13	
A	US 5 392 547 A (MASON JOSEPH E [US]) 28 février 1995 (1995-02-28) * le document en entier *	1-13	
A	US 4 334 372 A (COLMAR JACK E) 15 juin 1982 (1982-06-15) * le document en entier *	1-13	
A	FR 2 830 114 A1 (GRAINES GONDIAN [FR]) 28 mars 2003 (2003-03-28) * le document en entier *	1-13	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			G09F H01R
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 14 mai 2012	Examineur Pantoja Conde, Ana
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 (03.02) (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 12 35 4027

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

14-05-2012

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 6481133	B1	19-11-2002	AUCUN	
FR 2844138	A1	05-03-2004	AUCUN	
US 5392547	A	28-02-1995	AUCUN	
US 4334372	A	15-06-1982	AUCUN	
FR 2830114	A1	28-03-2003	EP 1296308 A1	26-03-2003
			FR 2830114 A1	28-03-2003

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2844138 A1 [0004]